

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du DIMANCHE 6 Janvier 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

## DANEMARCK.

*De Copenhague, le 15 décembre.*

LE ministre de la cour de Vienne ayant demandé, par une note présentée le 28 novembre, la prestation effective du contingent que le roi, en qualité de duc de Holstein, doit fournir à l'armée de l'Empire, la réponse a été différée quelque tems, à cause de l'indisposition du premier ministre comte de Bernstorff. Enfin, il a été décidé dans un conseil tenu à cet effet, que S. M. se conformerait au *conclusum* de la diète germanique. Cependant il est probable que le contingent sera fourni, non pas en hommes, mais en argent.

## ALLEMAGNE.

*De Francfort, le 24 décembre.*

Tous les officiers & commissaires attachés à l'état-major, faits prisonniers le 2 de ce mois, ont été mis en liberté; la plupart ont déjà passé dans cette ville, à l'exception de ceux que le landgrave a fait conduire comme prisonniers d'état dans la forteresse de Ziegenhayn, lorsqu'il a appris l'arrestation des députés de Francfort à Paris. Toutes les représentations des magistrats de notre ville à ce sujet ont été inutiles.

La plus grande partie des troupes prussiennes se trouvent actuellement sur les hauteurs de Nassau, où elles travaillent à se retrancher de manière à faire croire qu'elles veulent rester quelque tems dans cette position.

## BELGIQUE.

*Extrait d'une Lettre de Bruxelles, du 1<sup>er</sup> janvier.*

Les représentans provisoires de la ville de Bruxelles ont protesté, d'une manière vigoureuse, contre l'illégalité du choix des électeurs, qui a eu lieu le 29 décembre, comme ayant été fait par une populace soudoyée. Dans ce choix monstrueux l'on remarque des gens souillés de crimes; entre autres, l'un des assassins de l'infortuné *Van Kriken*, victime du fanatisme dans la dernière révolution. C'est avec douleur que les amis de la patrie & de la liberté perdent ainsi l'espérance de voir naître, dans ces contrées, un gouvernement populaire, dont la base principale doit être l'égalité. Une députation est partie pour Paris, afin de porter leurs plaintes à la convention nationale, & de déclarer nulles les opérations des assemblées primaires, faites dans la journée du 29;

journée qui, pour l'honneur des Brabançons, devoit être rayée des fastes de notre histoire.

La Flandre, le Hainaut & le Tournaisis, suivent une conduite bien opposée à celle des Brabançons; les assemblées primaires s'y font dans le plus grand ordre, & le choix des électeurs tombe sur tous les citoyens dont les principes démocratiques sont reconnus.

Plusieurs bourgs & villages du Brabant continuent leurs protestations, contre toutes les innovations que l'on fait à la constitution de cette province. Cet exemple fanatique gagne dans les campagnes, dont les simples habitans, séduits par les menées perfides du clergé, croient gagner le ciel par cette imbécille conduite.

Les troupes autrichiennes qui avoient fait passer le Rhin à une partie de leurs équipages, & que l'on croyoit devoit mettre ce fleuve entr'elles & l'armée françoise, non-seulement ne l'ont point passé, mais encore elles ont pris leurs cantonnemens d'hiver le long de cette riviere, de ce côté ici.

Des lettres d'Aix-la-Chapelle font même mention d'une affaire assez sanglante, qui a eu lieu dernièrement entre un corps de troupes impériales & les François: l'on ignore les détails de ce combat.

## SUISSE.

*Extrait d'une lettre écrite de Geneve, le 30 décembre.*

Les agitations que cette ville éprouve depuis quelque tems nous préparoient à de grandes secousses & à de grands changemens; mais le bouleversement qui vient de s'opérer a trompé les espérances de ceux qui s'étoient laissé séduire par les apparences de modération qui se monstroient encore dans les démarches du parti dominant; car en annonçant le dessein de refondre le gouvernement, il semble aujourd'hui ne vouloir que le désorganiser.

Vous vous rappelez le projet de trois nouveaux articles constitutionnels, que ce parti avoit proposés; l'un de ces articles portoit que tous les habitans de Geneve & du territoire jouiroient des droits de citoyens: ce projet avoit passé sans difficulté au grand & petit conseils: il auroit obtenu de même la sanction du conseil souverain; car tous les citoyens sages & éclairés, les partisans même les plus zélés de l'ancienne constitution, sont bien déterminés à accéder à toute réforme & innovation que la volonté générale prescrira; mais ils desireront qu'elle se manifeste d'une manière régulière & paisible. La veille du jour où le conseil-général devoit s'af-

sembler pour délibérer sur ce projet d'édit, le parti révolutionnaire, quoique assuré du succès de sa demande, ou peut-être parce qu'il en étoit assuré, aima mieux sans doute établir ses droits par la force que par les formes légales : il annonça, de sa propre autorité, que tous les habitans jouissoient indistinctement des droits de citoyens : cet acte d'autorité si gratuit, dont le but sembloit être de provoquer des résistances pour autoriser des mesures violentes, n'en excita aucune ; mais il donna beaucoup d'alarmes à ceux qui desirerent la conservation de l'ordre & de la paix, & les alarmes se font réalisées : heureusement tout s'est passé jusqu'ici sans répandre le sang. Le peuple genevois, quoique très-susceptible d'exaltation, a des idées de morale & des habitudes d'ordre qui le préserveront des excès & des violences où se portent naturellement les peuples avilis & abrutis par une longue servitude : cependant le parti révolutionnaire assembla, mercredi dernier, le conseil-général, constitué & organisé suivant ses nouveaux principes, & lui soumit un projet d'édit portant la destitution de la plus grande partie des grand & petit conseils, avec plusieurs autres articles. On ne doutoit pas du succès. Il y avoit 2468 votans. Ce fut une surprise plus que générale que de voir le projet rejeté à une majorité de 1417 voix. Le parti dominant, étonné de voir la volonté du peuple se déclarer contre son vœu, a senti la nécessité de rassembler toutes ses forces : dans la nuit du jeudi au vendredi, il a achevé de se rendre maître de la ville ; il a fait placer des canons en différens endroits, & a envoyé prendre à main armée les clefs de la ville chez le syndic Micheli. Il s'est emparé de tous les postes ainsi que des magasins, & a fait fermer les portes de l'hôtel-de-ville, avec ordre au syndic & aux magistrats de ne plus se rassembler.

Quelques citoyens, indignés de cet acte de violence illégale, s'étoient rassemblés en armes, au nombre de 180, au cercle de la Magdelaine ; ils refusoient de se séparer, malgré le parti qu'avoit pris le parti révolutionnaire de braquer du canon contre leurs fenêtres. Heureusement des hommes sages se portèrent pour médiateurs, concilièrent les esprits, & firent embrasser les assiégés & les assiégeans, qui allèrent ensuite faire ensemble le tour de la ville au son du tambour.

Le même jour, le comité des 40 a publié une proclamation, au nom de la liberté, de l'égalité & de la nation, pour suspendre provisoirement tous les conseils, & ériger à leur place deux comités, l'un militaire, composé de 13 membres & présidé par M. Ringler ; l'autre portant la dénomination de comité civil, diplomatique & criminel, composé au si de 13 membres, & présidé par M. Johannet. Au milieu de toutes ces secousses, la ville a repris un peu de tranquillité ; on a juré de nouveau de maintenir l'indépendance de la république, & c'est le vœu sincère de tous ceux qui ne sont pas corrompus par des passions étrangères.

La Savoie vient de demander à la république de lui prêter ou de lui vendre deux mille coupes de bled.

F R A N C E.

De Paris, le 6 janvier.

Les différentes collections des livres trouvés dans le château des Tuileries viennent d'être transportées dans la bibliothèque nationale. La plus considérable étoit celle de Marie-Antoinette ; elle contenoit un grand nombre d'ouvrages de littérature françoise, angloise & italienne. Ce qui est étonnant, c'est qu'il n'y avoit que peu de livres allemands. Après cette collection, la plus considérable étoit celle de madame Elisabeth ; elle consistoit en un certain nombre d'ouvrages de piété, peu de théâtre & de littérature légère, mais

beaucoup d'histoire & d'érudition choisie ; une suite assez complète d'ouvrages élémentaires sur les mathématiques. Les autres collections, même celles de Louis, sont peu considérables : celle-ci ne renferme gueres que des voyages ; il paroît que pour les autres lectures il avoit recours à la bibliothèque de sa femme.

M. Beaumarchais a été conduit dans les prisons du Banc-du-Roi à Londres, le 28 décembre, à la requête de MM. Lecoq & freres, auxquels il doit 10 mille livres sterling. Cette somme étoit hypothéquée sur 60 mille fusils commandés en Hollande, que Beaumarchais n'a pu avoir.

COMMUNE DE PARIS.

Du 4 janvier.

Dans la séance de ce soir, il a été fait lecture d'une lettre du général Santerre, qui prévient le conseil que la gabelle de la ci-devant reine se trouve à sec par la diminution de la rivière, & que les vitrages en ont été cassés la nuit précédente. Il prie le conseil de donner des ordres pour la réparation des dégâts. Sa demande a été renvoyée au corps municipal.

L'un des membres de l'ancien comité de surveillance est venu présenter au conseil-général un drapeau que des agens de ce comité ont enlevé dans le château de Bretigny, & qui, selon lui, devoit servir de point de ralliement aux conspirateurs rassemblés en grand nombre dans cette commune. Après cette explication préliminaire, nous joignons à ce dernier signe de l'existence d'un roi parjure, a-t-il ajouté, des titres non moins odieux à tous les citoyens de la république. Ce sont ceux d'un homme profondément pervers, l'arc-boutant de toutes les intrigues qui ont fait couler le sang des François à Nancy, à la Chapelle, au Champ-de-Mars, de ce d'homme Cromwell qui, careffant & dénigrant tour-à-tour & le peuple & la monarchie, a tenté plusieurs fois de faire passer le pouvoir exécutif entre les mains de ce vil Caméléon, qui portoit toujours la terreur dans l'âme des patriotes, & qui, tenant entre ses mains le fil électrique de la contre-révolution, se foudroya lui-même aux yeux de la nation françoise qu'il vouloit asservir. Cet homme, enfin, est la Fayette : c'est ce par fait scélérat que nous vous désignons ici, & dont les titres de propriété doivent rentrer au pouvoir de la nation, qui se disposera de manière à effrayer les ambitieux qui viendront après lui. C'est à vous d'effacer les traces de sang que ces deux assassins du peuple ont fait verser sur la surface de notre malheureuse république. Cela fait, tous les François crieront Vive la commune de Paris ! Après ce discours, accueilli avec un bruit des applaudissemens, Chaumet a demandé que ce drapeau, sous lequel les royalistes devoient se rallier pour faire couler le sang françois, fût brûlé en place de Grève par la main du bourreau. Hébert vouloit de plus que, dans ce auto-da-fé, fût compris le fameux drapeau rouge fermé & scellé, & qu'un Bailly, a-t-il ajouté, pourroit fort bien refuser. Il demandoit en outre que la cérémonie eût lieu au Champ-de-Mars, en présence des sections solennellement assemblées, & dans l'endroit même où le drapeau avoit donné le signal du carnage ; mais cette dernière proposition n'a pas eu de suite. Sur l'observation de quelques membres, l'on s'est contenté de fouler aux pieds le drapeau, & de prendre l'air suivant :

« Sur les conclusions de plusieurs de ses membres, le conseil-général arrête que le drapeau présenté par le comité de surveillance sera envoyé à l'accusateur public, qui sera invité à faire un réquisitoire pour que ce drapeau soit brûlé sur

place de  
des Rois  
Les  
quatrien  
ciers, q  
diriger  
Santerre  
qu'il se  
dénonci  
C  
Lettre  
29 de  
la jé  
Pour  
senté p  
de la rel  
des éve  
à Bocke  
desirant  
qués.  
Après  
de ses  
prise de  
poste  
de mon  
j'entend  
Volges  
heim q  
la force  
l'envoy  
à portie  
cui celle  
à revers  
gauche  
prendre  
ment  
cette co  
la droit  
trouve  
wert ;  
flanc, l'  
let se f  
à revers  
se retir  
Alors  
rent leu  
faisoit à  
Colonel  
avant-g  
Le G  
j'avois  
route d  
tillerie  
Après  
voir d'e  
que les  
ma retr  
mandoir  
trouvoi  
de la Ni  
Barbette  
tillerie  
fanterie  
tous les

place de Grève, le jour de la fête des *Sans-Culottes*, ci-devant des Rois, par l'exécuteur des jugemens criminels ».

Les dragons de la République sont venus ensuite, pour la quatrième fois, renouveler leurs plaintes contre leurs officiers, qu'ils accusent d'avoir été dans la garde du roi, & de diriger actuellement des maisons de jeu : comme le général Santerre paroït inculpé dans leur rapport, il a été arrêté qu'il seroit entendu avant de prendre aucun parti sur cette dénonciation.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre du général Custine, du quartier-général à Mayence, le 29 décembre 1792. L'an premier de la république. lue dans la séance du jeudi 3 janvier.

Pour suppléer à l'insuffisance de l'extrait de l'exposé présenté par le ministre de la guerre à la convention nationale, de la relation que j'ai envoyée à ce ce ministre le 4 décembre, des événemens arrivés dans la journée du 2 dans Francfort & à Bockenheim, je vous envoie copie entière de cette relation, desirant que les comptes que je rends ne soient jamais tronqués.

Après avoir donné les détails de la marche des Prussiens, de les dispositions pour les repousser, de l'attaque & de la prise de Francfort, il dit : je me décidai alors à prendre poste (sous les murs de Francfort) pour recevoir une partie de mon avant-garde aux ordres du colonel Scheglinski, où j'entendois le feu se soutenir. Déjà le troisième bataillon des Vosges avoit reçu ordre de se retirer du village de Bockenheim qu'occupoit cette avant-garde; mais voulant juger de la force des ennemis, je lui ordonnai de reprendre ce poste. J'envoyai demander quatre bataillons de grenadiers qui étoient à portée : je fis venir six pièces d'artillerie à cheval, je plaçai celle du trente-deuxième régiment de manière à prendre à revers l'attaque des ennemis, si elle se portoit sur notre gauche. En effet, cette colonne qui m'avoit paru vouloir prendre cette direction, déboucha, & bientôt servit vivement par l'artillerie, renonça à cette entreprise. Alors, cette colonne marchant par sa gauche, vint se présenter à la droite de Bockenheim, pour passer dans la trouée qui se trouve entre ce village & une flaque qui borde le Langwert; mais l'ayant prise à revers des deux côtés & par son flanc, l'artillerie tiroit avec tant de justesse, que chaque boulet se filloûoit une route; & comme la colonne étoit prise à revers par ses deux flancs, elle renonça à se développer, & se retira.

Alors les troupes de la république, développées, gardèrent leur poste jusqu'au moment où j'entendis le feu qui se faisoit à ma gauche se rapprocher de ma position : c'étoit le Colonel Houchard qui faisoit sa retraite lentement avec son avant-garde.

Le général Newinger, à qui, une fois l'affaire entamée, j'avois envoyé ordre de se porter sous la tour qui est sur la route de Francfort à Mayence, avoit aussi forcé, par son artillerie, les troupes prussiennes à disparaître de la plaine.

Après être resté environ une heure dans cette position sans voir d'ennemi; comme le jour déclinait, que j'étois certain que les Prussiens ne pouvoient plus m'attaquer, je commençai ma retraite, & je la fis de concert avec les troupes que commandoit le général Newinger. Mais comme un paguer qui se trouvoit en avant du village de Rodelheim, sur la rive gauche de la Nidda, présentoit des plis de terrain qui formoient des barrières naturelles, je fis placer derrière huit pièces d'artillerie, le bataillon de campagne du troisième régiment d'infanterie, & le deuxième bataillon des Vosges, puis je fis retirer tous les chasseurs à cheval, & les Flanqueurs qui couvroient

cette plaine. Alors parut une colonne d'infanterie, formée par demi-bataillon. Personne ne paroissant plus, elle avançoit avec confiance; mais prise de front & par le flanc droit, & à revers par les batteries qui se démaïquèrent, elle ne put tenir long-tems à ce feu fait à 250 toises, & dont tous les coups portoient. Elle s'arrêta, ne montra pas beaucoup de volonté de se former, & bientôt rentra dans les jardins du village, & disparut.

Les troupes de la république se mirent en bataille en fortant du village de Rodelheim, & restèrent dans cette position jusqu'au soir. Ce n'est qu'à la nuit qu'elles ont rentré dans leur camp, sans que depuis cette époque elles aient vu aucune troupe ennemie.

Les Prussiens qui devoient attaquer l'armée françoise immédiatement après la reddition de Francfort, s'arrêtèrent dans leur marche, & rétrogradèrent même sous les murs de Francfort, où ils passèrent la nuit. J'en ai fait autant sur le terrain qu'ils avoient quitté le matin, pour aller au-devant d'eux. A trois heures, je me suis mis en marche vers Mayence. J'ai pris une position au village d'Hoehheim, d'où je vous écris, sans que, depuis cette époque, j'aie vu aucun ennemi. C'est le premier instant que j'ai pu trouver pour vous écrire, ayant été occupé à donner des ordres, faire des reconnaissances, & n'ayant pas dormi deux heures dans vingt-quatre.

Je rentre aujourd'hui à Mayence, prenant une position à Cassel, fauxbourg qui couvre le pont du Rhin, entre les ouvrages dont j'entoure ce fauxbourg, & un vieux fort qui borde le Rhin; & encore entre les ouvrages de ce fauxbourg, est un cimetière, protégé par des redoutes & des batteries que j'ai fait faire dans l'île du Rhin.

Cette position couvre parfaitement le Pont de Mayence; j'espère la voir respecter aux Prussiens. Elle est défendue par une nombreuse artillerie, des abatis, & d'autres petits moyens qui ne leur paroîtront pas divertissans.

J'ai infiniment à me louer du courage, de la gaieté & de la tranquillité des troupes. Dix-huit mille hommes se sont vus entourés de 38,000 avec une fermeté profonde. Les retraites se sont faites comme sur une esplanade en tems de paix.

Des troupes nues ont enduré l'intempérie des saisons avec une grande patience; mais je ne vous dissimulerai pas, citoyen-ministre, qu'elles commencent à se plaindre avec force d'être exposées à une gelée rude, sans habits, sans couvertures, sans souliers & sans culottes. Ils m'appellent leur pere, j'en ai les entrailles. Au nom de l'humanité, je vous conjure de les tirer de l'état de souffrance où ils sont. Il gèle très-fort, & ils sont depuis sept nuits au bivac, sans habits ni aucun vêtement.

Custine fait ensuite les plus grands éloges de la conduite du général Biron, de celle du maréchal-de-camp Beauharnais, & du colonel Houchard, qui, avec 2,000 hommes, en a arrêté 12,000 pendant une journée entière, & leur a fait des prisonniers sans avoir un seul homme pris.

La perte des ennemis a été considérable, & le roi de Prusse s'en plaignoit fortement. Nous avons perdu quelques hommes & quelques chevaux; je n'ose pas dire combien peu, car on me croit un conteur, & cependant je ne dis que la vérité.

La canonnade des Prussiens étoit affreuse; tous les coups portoient à terre, puis ricochoient & alloient couper les branches au-dessus de nos têtes, tandis que chacun de nos boulets alloient à leur adresse. J'ai vu quelques canonnades dans ma vie, mais pas une où l'on ait tiré avec tant de justesse. Le troisième bataillon des Vosges a renvoyé par sa mousqueterie la cavalerie prussienne.

Le duc de Brunswick, le roi de Prusse, le prince royal, Kalckreuth, le Landgrave de Hesse-Cassel, n'ont fait l'honneur

de se réunir devant moi. Ils ont bien voulu témoigner leur admiration de la conduite des troupes. Signé. CUSTINE.

(Présidence du citoyen Treillard).

Séance du samedi 5 janvier.

Parmi les lettres qui ont été lues à l'ouverture de cette séance, il en est une dans laquelle sont exposés les maux traitemens que font éprouver les puissances ennemies aux soldats françois faits prisonniers par leurs armées. Pour faire partager à tous les défenseurs de la république l'indignation que méritent de tels procédés, la convention a décrété que cette lettre seroit imprimée & envoyée aux armées, & les comités militaire & diplomatique ont été chargés de faire un rapport sur cette dénonciation.

Des citoyens volontaires du département de l'Hérault ont écrit qu'attirés à Paris pour les intérêts de la patrie, le ministre de la guerre les laissoit dans le dénûment. Cette réclamation a été renvoyée au comité militaire.

Les commissaires de la convention près l'armée du Var, écrivent que quelques excès ont été commis par certains corps de cette armée, excès que le général Anselme n'a pas réprimés comme il le devoit : mais la masse de l'armée est bonne ; en ce moment la tranquillité est rétablie, & l'ordre regne avec la discipline.

Les défenseurs officieux de Louis Capet ont adressé à la convention une lettre dans laquelle ils s'attachent à justifier leur client sur l'imputation qui lui a été faite d'avoir eu, dans le tems qu'il étoit chef du pouvoir exécutif, deux conseils ministériels, l'un ostensible & l'autre secret. Sur l'annonce faite par le président de la réception de cette lettre, quelques-uns ont demandé qu'il n'en fût pas fait lecture ; cependant la lecture en a été faite. Quelques membres ensuite ont témoigné le desir que, dans la discussion sur le jugement du ci-devant roi, l'on s'attachât à réfuter le plaidoyer de Desèze ; d'autres ont proposé de déterminer un jour pour la clôture de cette grande discussion. Toutes les propositions à cet égard ont été écartées par l'ordre du jour.

En vertu d'un décret antérieur, la municipalité de Paris est venue rendre compte de la situation de cette ville ; elle avoit à sa tête le maire, qui a commencé la lecture du rapport ; mais comme la faiblesse de son organe ne lui permettoit pas de se faire entendre de tous, le citoyen Réal, substitut du procureur de la commune, l'a remplacé dans cette fonction. Paris est tranquille ; mais il y regne une fermentation qui peut éclater & qu'on attribue à quatre grandes causes : 1°. la longueur du procès du ci-devant roi ; 2°. l'embarras des billets de la maison de secours ; 3°. les alarmes sur les subsistances ; 4°. le défaut de travail pour une foule d'ouvriers indigens. A ces causes principales, on en ajoute d'autres qui, quoique accessoires, n'en agissent pas avec moins de force ; ce sont les manœuvres des aristocrates & des malveillans, les intrigues des prêtres & des ci-devant nobles, les lieux de prostitution, les maisons de jeu ; les vols sont très-fréquens ; cependant la grande majorité des citoyens est animée du patriotisme le plus pur, & n'a besoin que de se lever pour effrayer les pervers. Les auteurs de ce rapport le terminent en invitant la convention à écarter de ses discussions toutes les passions qui pourroient en altérer la majesté, & servir d'aliment à la calomnie.

Plusieurs membres demandoient l'impression de ce compte rendu, & l'envoi aux quatre-vingt-quatre départemens : cette

motion a excité des débats longs & tumultueux. Chabot a dénoncé un arrêté qu'il a dit avoir été pris par les administrateurs du département de la Haute-Loire, & qui tend à envoyer à Paris, au mépris des loix, une force armée, dont la destination, par-là même qu'elle n'est pas déterminée légalement, doit allarmer tous les amis de la liberté. On a fait lecture de cet arrêté : on en a demandé le renvoi au pouvoir exécutif, afin qu'il fût annullé.

Comme la discussion alloit se déplacer, on l'a ramenée à son véritable terme, en s'occupant d'abord de la motion relative au compte de la commune de Paris. Plusieurs membres demandoient l'ordre du jour sur toutes les motions, & l'appuyoient sur ce qu'il se trouvoit dans le compte rendu des expressions qui pouvoient faire calomnier les représentans du peuple. Lecointre-Puyravaux disoit qu'il ne lui paroïssoit pas prudent de faire remarquer qu'on s'y plaignoit de ce que la ville de Paris ne trouvoit pas de défenseurs dans la convention. D'autres, au contraire, disoient que le compte rendu ayant été demandé par un décret, il étoit conséquent de le faire connoître aux départemens, pour tranquilliser les esprits sur la situation de Paris. Après de longs débats, l'impression du compte de la commune a été ordonnée, & l'on a passé à l'ordre du jour sur l'envoi.

L'arrêté du département de la Haute-Loire est devenu ensuite l'objet de la discussion. Choudieu & plusieurs membres vouloient que cet arrêté fût renvoyé au pouvoir exécutif, pour être cassé, parce qu'il étoit contraire aux principes & aux loix, & qu'il sembloit développer les germes du fédéralisme. Guadet a observé que cette piece n'étoit pas encore connue officiellement ; qu'elle n'étoit d'ailleurs que l'expression du desir des citoyens des départemens, de fraterniser avec ceux de Paris, & de servir avec eux la chose publique. Il a conclu à ce qu'on passât à l'ordre du jour. Cette proposition a été adoptée.

Sur un rapport de la commission des douze, l'assemblée a décrété que Duquesnoy, ex-constituant & maire de Nancy, ci-devant mis en état d'arrestation, en vertu d'un décret, seroit mis en liberté.

( La suite à demain ).

Séance levée à cinq heures.

MONESTIER, rédacteur des articles de la Convention nationale.

Païemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. lettre A.

Cours des changes d'hier.

|                |         |                       |             |
|----------------|---------|-----------------------|-------------|
| Amsterdam..... | 30 ¾.   | Cadix.....            | 26 l. 15 s. |
| Hambourg.....  | 338.    | Gênes.....            | 168.        |
| Londres.....   | 16.     | Livourne.....         | 178.        |
| Madrid.....    | 27 liv. | Lyon, pay. des S..... |             |

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 5 janvier 1793, l'an 2°, de la république.

|   |  |
|---|--|
| Actions des Indes de 2500 liv.....                                      | 1825. 35. 30.  |
| Emprunt d'octobre de 500 liv.....                                       | 410.   |
| Emprunt de 125 millions, déc. 1784. 7. 7 ½. 7 ¾. 8. 7 ¾. 6 ¾. 6 ½. 6 ¼. |  |
| Assurances contre les incendies....                                     | 378. 77. 76. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 83. 84. 85. 86. 87. |

CONTRATS.

|                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| Premiere classe, à 5 pour 100..... | 76 ½. 76 ¾. 77. |
|------------------------------------|-----------------|